

Section de la Bibliothèque nationale de France
Local syndical Tolbiac, T4, A2, poste : 49.24, messagerie : sudbnf@hotmail.fr

Prime de fin d'année à la BnF : on est encore loin de Noël !

A l'automne 2010, le ministère de la Culture a annoncé qu'il n'y aurait pas de prime de fin d'année. Cela a provoqué au sein de la BnF une forte mobilisation des agents, en liaison avec la lutte pour défendre les retraites. Cette mobilisation avait permis d'obtenir le versement d'une prime de fin d'année, mais d'un montant trop faible et seulement pour une partie des agents fonctionnaires.

Cette année, la direction de la BnF propose la mise en place d'un système pérenne de complément indemnitaire. Au premier abord, on peut penser qu'un système durable est une bonne chose. Mais après examen, le compte n'y est pas du tout pour la section SUD Culture de la BnF.

- Tout d'abord, il s'agit toujours d'une prime. Or, les primes ne comptent pas pour les cotisations sociales (pour les retraites par exemple), ce qui est un manque à gagner sur le long terme. Et une prime peut être remise en cause à tout moment.

SUD Culture demande donc que :

- les primes soient intégrées dans les salaires de base des agents
 - la prime de fin d'année soit remplacée par un salaire complémentaire qui peut se rapprocher du **13^{ème} mois** qui existe dans le secteur privé.
- Ensuite, ce complément indemnitaire serait propre à la BnF. Comme l'établissement a une autonomie de gestion et un peu d'argent de côté, certains agents de la BnF auraient bien leurs primes de fin d'année, pendant que leurs collègues du reste du ministère de la Culture eux/elles n'auront rien (sauf au Louvre, qui va faire aussi sa prime-maison). Le ministère de la Culture a annoncé de son côté qu'il ne verserait pas de prime de fin d'année en 2011.

Il est inacceptable que la quasi-totalité des agents du ministère de la Culture soit ainsi privée de leurs primes de fin d'année. C'est bien à l'échelle de tout le ministère que cela doit se régler. Ce que nous réclamons à la BnF doit aussi être étendu aux autres agents du ministère de la Culture.

**A la BnF, un projet de complément indemnitaire très largement
insuffisant :**

- Il ne concerne que les agents titulaires et exclus totalement les agents contractuels sur emplois et surtout les vacataires. Les plus bas salaires, ceux qui en ont le plus besoin, en sont donc privés.
- Il prévoit de supprimer cette prime en cas "**d'insuffisance professionnelle**", notion floue dont le caractère arbitraire est réel. C'est une carotte et un bâton que l'on tend à certains agents de la BnF.

- Il diminue le montant de cette prime lorsque les agents concernés travaillent à temps partiel à moins de 70 % d'un temps plein ou lorsqu'ils/elles sont à la BnF depuis moins de 5 mois (la prime est même supprimée si ils/elles n'y sont que depuis moins de 2 mois).
- Le montant de la prime, **125 euros bruts**, est beaucoup trop faible.

Derrière toutes ces limitations, ces exclusions ou ces réductions, il y a l'idée d'une prime pour avoir bien travaillé, pour avoir eu un bon comportement, une distribution désuète de bons points.

Notre conception de la prime de fin d'année est totalement à l'opposé de cela :

Nous pensons que la prime de fin d'année est une mesure de **justice sociale**, une aide financière, en particulier pour les plus bas salaires, un moyen de réduire un peu les inégalités salariales et de permettre à tous ces agents, étranglés financièrement, de finir leur année un peu plus dignement.

C'est pourquoi nous abordons cette prime non pas avec des critères de statut ou de "qualité du service rendu", mais en fonction des revenus et de son **utilité sociale**.

Nous proposons donc que la prime de fin d'année soit :

- Versée aussi bien à des agents titulaires qu'à des agents contractuels sur emplois et en particulier à tous les vacataires.
- Qu'elle soit versée sans tenir compte de la quotité de travail mensuelle ou de l'ancienneté dans l'établissement.
- Que son montant soit différencié en fonction de certains niveaux de salaires et qu'il soit plus élevé pour les plus bas salaires, ceux pour qui cette prime est la plus nécessaire. Ainsi, nous proposons qu'elle soit de **300 euros** pour tous les agents vacataires et pour les agents titulaires ou contractuels sur emplois dont le salaire est compris entre les indices 280 et 400 (soit à peu près la catégorie C), puis qu'elle soit de **225 euros** pour ceux compris entre les indices 401 et 600 (soit à peu près la catégorie B) et enfin de **150 euros** pour ceux compris entre les indices 601 et 720.
- Parce qu'elle est une mesure sociale pour réduire les inégalités salariales, nous proposons qu'elle ait un **plafond** et qu'elle ne concerne pas les très hauts salaires, ceux au-dessus de l'indice 720 (soit les salaires de 3 500 euros bruts par mois et plus), pour qui elle ne représente pas grand chose. Alors que pour un vacataire qui gagne 600 euros par mois, elle représenterait la moitié de son salaire en plus.

Mais pour obtenir une telle prime de fin d'année pour les agents concernés de la BnF et du ministère de la Culture, il va falloir agir, nous mobiliser, nous manifester.

Et contrer les discours de la direction de la BnF disant qu'il n'y a pas de marge de manœuvre financière, que l'établissement ne peut pas faire plus. Car l'argent existe, il suffit de le prendre là où il est, dans les dépenses somptuaires inutiles, dans les super-primes des très hauts cadres des ministères, dans les profits que font les entreprises et les spéculateurs, pour le donner à ceux/celles qui en ont le plus besoin, les plus bas salaires !

Nous ne quémandons pas un pourboire !
Nous voulons une mesure de justice sociale !